Plan d'action détaillé de la direction d'Environnement et Changement Climatique Canada En réponse aux recommandations du rapport # 7 : <u>La protection des espèces aquatiques en péril</u> Rapport de l'automne 2022 du commissaire à l'environnement et au développement durable

Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation du CEDD	Réponse ministérielle	Description du Résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable (Direction générale, Direction)
Para 67	Environnement et Changement climatique Canada devrait clairement définir, en collaboration avec Pêches et Océans Canada, les rôles et les responsabilités visant à aider le ministre de l'Environnement et du Changement climatique à formuler des recommandations d'inscription d'espèces aquatiques en péril. Ces rôles et responsabilités devraient tenir compte de l'exigence de la Loi sur les espèces en péril selon laquelle le ministre de l'Environnement et du Changement climatique est le principal responsable de l'application de la Loi et de l'inscription d'espèces aquatiques en péril.	Recommandation acceptée. Environnement et Changement climatique Canada travaillera avec Pêches et Océans Canada à l'élaboration d'un protocole d'entente sur les espèces en péril entre les ministères. Le protocole d'entente visera à officialiser les activités de partenariat, de collaboration et de partage d'information entre les ministères, ce qui soutiendra la mise en œuvre par le gouvernement des autorités pertinentes de la Loi sur les espèces en péril. Ces rôles et responsabilités devraient refléter l'exigence de la loi selon laquelle Environnement et Changement climatique Canada est le principal ministère responsable de l'administration de la loi, en particulier l'inscription des espèces aquatiques en péril. Date d'achèvement prévue : décembre 2023	ECCC aura établi et approuvé avec des partenaires convenus, des rôles et des responsabilités clairs pour faire des recommandations sur l'inscription des espèces aquatiques en péril. Les protocoles d'entente seront en place d'ici janvier 2024	Décembre 2023	La Direction de la gestion de la faune du SCF d'ECCC va élaborer et établir des rôles et des responsabilités clairs et des protocoles d'entente avec des partenaires clés pour faire des recommandations sur l'inscription des espèces aquatiques en péril (juin 2023) La Direction générale du SCF d'ECCC travaillera avec Pêches et Océans Canada, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et les bureaux régionaux pour mettre en place des protocoles d'entente (décembre 2023)	Direction de la gestion de la faune, Service canadien de la faune (SCF) SCF sousministre adjointe

Remarque:

• La direction de la vérification et de l'évaluation d'ECCC s'appuiera sur le PAD lors de son suivi périodique auprès de chaque chef de direction générale et dans son rapport au sous-ministre sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du BVG ou de la CEDD.